



## **12 mai 2015 : journée nationale de soutien à l'Ordre Infirmier... et de dénonciation des impostures**

Paris, 11 mai 2015.- Demain se tiendra la Journée Internationale des Infirmières (JII). Evénement annuel et mondial consacré, normalement, à la promotion de l'art infirmier, ce 12 mai 2015 ne sera pas habituel en France. Puisqu'en sus du danger que représenterait l'abrogation de l'Ordre, un syndicat infirmier libéral minoritaire en profite pour le dévoyer, essayant d'organiser une « *journée nationale de colère des infirmières libérales* » : une action à laquelle ne participera pas le Sniil, premier syndicat infirmier libéral de France puisque victorieux des deux dernières élections professionnelles. Et que, d'ailleurs, il ne cautionne pas.

En effet, cette manifestation repose sur une véritable imposture : celle de faire croire aux infirmières libérales que leur exercice « *est condamné* ». Ainsi, selon les écrits de ce syndicat, la future loi de Santé organiserait « *la captation de leur clientèle* », leur « *mise sous surveillance hiérarchique* » du médecin généraliste, et même donnerait la possibilité aux Agences Régionales de Santé de les « *contraindre* » à se regrouper...

Autant d'arguments fallacieux visant, uniquement à apeurer les infirmières libérales... Puisque, par exemple, la future loi Santé n'imposera rien aux professionnels de santé libéraux : leur donnant simplement la possibilité (et non l'obligation) de se regrouper plus facilement ; mais obligeant, par contre, les Agences Régionales de Santé qui souhaiteraient favoriser de tels regroupements à entrer en concertation avec les infirmières élues des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) (art. 12bis). De plus, il n'est pas question, non plus, dans la future loi Santé telle qu'elle a été adoptée par les députés de transformer le médecin traitant en « *tour de contrôle des équipes* » : mais uniquement de créer un exercice infirmier en pratique avancée coordonné (et non pas hiérarchiquement surveillé) par le médecin traitant (art. 30)...

Enfin, derniers exemples de la mauvaise foi de cette organisation syndicale : elle se plaint aussi que « *l'ensemble des à-côtés* » (rémunérations à la performance, subventions...) ne bénéficie, dans la future loi de Santé « *qu'aux professionnels regroupés* »... Oubliant de dire qu'elle fut l'un des principaux protagonistes de l'échec des négociations interprofessionnelles de 2014 : autrement dit que c'est à cause de son refus que tous les professionnels de santé (y compris ceux qui se regroupent de façon uniquement ponctuelle) ne peuvent pas bénéficier des « *à-côtés* » prévus par la future loi Santé... De même, n'hésitant pas à caricaturer outrageusement les maisons de santé, ce syndicat oublie, également, de préciser que certains de ses dirigeants portent de tels projets depuis plus de huit ans...

Contrairement à ce syndicat-girouette qui change régulièrement d'avis et utilise visuels et slogans simplistes<sup>1</sup> dans le seul but d'effrayer les infirmières libérales, le Sniil continuera, lui, en ce 12 mai, à préférer la pédagogie et l'explication à l'intimidation.

En toute transparence et dans la continuité de sa ligne politique, le Sniil poursuivra donc le combat qu'il mène pour :

- le travail et la coopération interprofessionnels (premières revendications en 2008)
- les maisons et pôles de santé dans la mesure où les infirmières participent à leur création (2010)
- les protocoles article 51 avec transfert de compétence ET rémunération adaptée (2009)
- l'inscription des infirmières dans le premier recours (2009)
- mais aussi toujours plus d'autonomie infirmière (création de la DSI dès 2002)...

Enfin, en cette Journée Internationale des Infirmières, le Sniil sera, évidemment, présent à la conférence de presse organisée pour la défense de l'Ordre Infirmier, seul garant de l'indépendance et de l'autonomie des 600 000 infirmières et infirmiers de France. Une cause qu'il soutient sans faille, à contrario des autres syndicats infirmiers libéraux, depuis 2004.

Contact presse : Annick TOUBA, Présidente Nationale Sniil 06 62 69 64 91

---

<sup>1</sup> utilisation du slogan « *Faites le bon choix pour ne pas vous faire bouffer* » avec un visuel de chat regardant avec envie un poisson dans un bocal pour les élections URPS 2010 ; mot d'ordre de grève des prises de sang en raison d'une « *Mort à brève échéance de la profession infirmière libérale* » en avril 2011... alors que le décret abrogeant la mesure était pris depuis février 2011 ; visuel d'infirmières en comettes avec en titre : « *Le Sniil a pour vous de grandes ambitions. Une évolution de carrière toute tracée : infirmière salariée en maison de santé* » (novembre 2013)....